



ASSEMBLEE GENERALE

MARDI 17 JUIN 2014, PARIS

SOMMAIRE

Conférence : Le modèle français de l'eau est-il encore viable ?

Introduction d'Alain Grizaud

Présentation du sujet par Julien Beideler // chiffres clefs

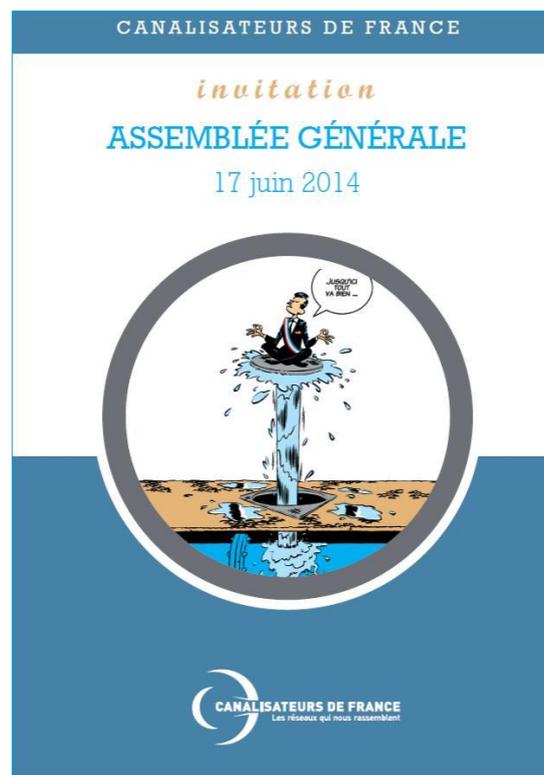
Table ronde 1 : état des lieux du modèle français de l'eau

Table-ronde 2 : les pistes d'avenir pour le modèle de l'eau ?

Questions-réponses avec la salle

Conclusion des tables - rondes

Discours de Bruno Cavagné – Président de la FNTP



La conférence est ouverte à 14 heures 50.

Conférence : Le modèle français de l'eau est-il encore viable ?

Introduction d'Alain Grizaud

M. le Député, Mme le Gouverneur, Mme la Vice-présidente, Mesdames Messieurs les invités, chers collègues, je suis ravi de vous accueillir à cette conférence sur le modèle français de l'eau, et les interrogations actuelles liées à sa viabilité.

Nous avons tous entendu que notre modèle et notre école française de l'eau étaient exemplaires et souvent étudiés, voire reproduits dans d'autres pays.

Certes, notre modèle a longtemps été un succès. Fondé sur une organisation innovante en bassin versant, le modèle économique repose sur une tarification du volume d'eau consommé. Cette consommation, censée augmenter au fil des ans, doit permettre d'entretenir, de renouveler, et de gérer au mieux le patrimoine nécessaire à la production, la distribution, l'évacuation, et le traitement des eaux consommés.

Depuis quelques années, nous constatons que la consommation d'eau diminue de 1 à 2%. Il faut se réjouir, bien sûr, de cette prise de conscience admettant que l'eau est un bien à économiser. Toutefois, de ce fait, notre modèle économique de l'eau est en difficulté.

A cette première constatation, s'ajoute un découpage territorial des services d'eau et d'assainissement complexe. Actuellement, il existe environ 35.000 services, presque autant que de communes. L'obligation de rationaliser ce paysage par le biais des réformes territoriales est indispensable. Pourtant, elle est sujette à de nombreux débats et soulève de nombreuses questions.

Ajoutons, pour complexifier la situation, qu'une crise économique, d'une ampleur sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, impacte l'économie et nos métiers. Les conséquences sur nos collectivités sont plus ou moins directes : difficulté d'accès au crédit bancaire et diminution des dotations de l'Etat.

D'ailleurs, ce dernier, « *aux abois* », cherche les fonds nécessaires pour renflouer ses caisses vides. En 2013, il a prélevé 210 millions d'euros sur la trésorerie de ses agences. 210 millions d'euros seront également prélevés sur le budget prévisionnel de 2015. Peut-être est-ce parce que ces agences n'utilisent pas la totalité de leurs fonds et de leur disponibilité financière pour soutenir l'eau.

Voici dressé rapidement et sans entrer dans les détails le paysage actuel. Nous votons et mettons en place des législations supposées protéger ce système de l'eau, aider les collectivités ou parfois les contraindre à réaliser les investissements et les travaux nécessaires à l'entretien de leur patrimoine.

Je pense notamment à la loi Grenelle II de 2010 qui a instauré l'obligation de descriptif détaillé des réseaux. L'échéance se situait au 31 décembre 2013. Toutefois, est-elle appliquée ? Combien d'inventaires ont-ils été réalisés ? Nous ne le savons pas. Seules des estimations existent.

Pourtant, les besoins sont présents et grandissants. La nécessité de l'entretien de notre patrimoine se fait sentir. Notre réseau est, dans l'ensemble, efficient. Cependant, faut-il attendre qu'il soit dans un état si délabré qu'il coûtera bien plus cher de le renouveler entièrement plutôt que de l'entretenir régulièrement ? Faut-il attendre que la question devienne une urgence sanitaire et environnementale pour agir ? Je pense qu'il serait dommage d'en arriver là.

J'ai souhaité porter toutes ces questions et problématiques sur notre modèle auprès de vous, et par des experts. Je souhaite que ces échanges nous éclairent sur les attentes des collectivités et des consommateurs, et sur les réponses que nos élus et dirigeants peuvent apporter.

Je laisse à présent place au débat, et vous remercie de votre attention.

Présentation du sujet par Julien Beideler // chiffres clés

Projection des chiffres clés

Julien BEIDELER

Nous avons mis 150 ans pour déployer 906.000 km de réseau d'eau potable, soit environ 23 fois le tour de la Terre. Le réseau d'assainissement est long de 290.000 km. 6 milliards de mètres cubes sont produits chaque année. Le rendement moyen des réseaux se situe entre 75 et 80%.

Projection d'un film d'introduction de la thématique : 2001-2014, quelle évolution des problématiques de l'eau ?

Table ronde 1 : état des lieux du modèle français de l'eau

Julien BEIDELER

Nous accueillons Jean LAUNAY, Député du Lot, Président du Comité National de l'Eau, Co-président du Cercle Français de l'Eau, Sophie AUCONIE, Députée Européenne, Co-présidente du Cercle Français de l'Eau, Gouverneur au Conseil Mondial de l'Eau, et Marc-Yvan LAROYE, Directeur Adjoint en charge des études et assistances à projets à l'Office International de l'Eau.

M. LAUNAY, comment qualifieriez-vous le modèle français de l'eau ?

Jean LAUNAY

En 2014, la loi sur l'eau fête son cinquantenaire. Le modèle français a été fondé en 1954, et s'est appuyé sur la notion de bassin versant. Les grands bassins hydrographiques ont été créés à cette époque.

Compte tenu de la composition des comités de bassin, une forme de gouvernance participative a été mise en place. Bien sûr, des critiques ont pu être formulées sur le poids de la représentativité de chacun ou sur les objectifs qui diffèrent d'un acteur à l'autre. Toutefois, ce lieu de débat existe dans chaque bassin hydrographique en France.

Je considère que le Comité national de l'eau est l'endroit où se retrouvent tous les débats menés dans les bassins.

Ce modèle fonctionne donc au niveau de la gouvernance, mais aussi au niveau de la gestion hydrographique des bassins. Il a été anticipateur de la directive-cadre européenne sur l'eau. Celle-ci a confirmé que le modèle français était judicieux.

Julien BEIDELER

Le choix d'organisation par bassin hydrographique a donc placé la France en tant que précurseur.

Jean LAUNAY

Oui, ce modèle a ensuite été largement imité. La logique de l'eau qui coule de l'amont à l'aval s'est imposée. Les efforts doivent être menés pour le respect de la qualité de l'eau et de l'équilibre du partage de cette ressource.

Julien BEIDELER

La mécanique financière, « *l'eau paie l'eau* », est-elle née avec l'organisation en bassin ?

Jean LAUNAY

Oui. Ce point crée quelques tensions autour du poids respectif des contributeurs dans la masse globale des financements affectés à l'eau. Cette question interroge aussi la différenciation effectuée entre le petit cycle de l'eau représentant l'alimentation en eau potable et l'assainissement, et le grand cycle de l'eau correspondant à la gestion territoriale, les zones humides, et les inondations, entre autres.

Nous nous trouvons au sein d'un Etat ayant des tendances jacobines. Même ce qui est considéré comme un modèle n'est jamais acquis définitivement. Lors de la conférence environnementale, nous avons pu remarquer que ce modèle pouvait être attaqué et remis en cause sous l'angle financier. Les velléités étatiques tournent autour d'une nouvelle budgétisation de la gestion de l'eau. Je considère que cette démarche constitue une « *fausse bonne idée* ».

Julien BEIDELER

Marc-Yvan LAROY, si nous considérons que la France a été précurseur de la directive-cadre européenne, aujourd'hui, le pays doit donc être en avance dans ce domaine ?

Marc-Yvan LAROYE

Oui, le modèle français de l'eau était précurseur, bien que d'autres pays, tels que les Pays-Bas, possèdent également une gestion concertée des bassins. Le découpage hydrographique devait répondre en avance aux enjeux d'une gestion intégrée et concertée. En Europe, la plupart des pays restent hésitants sur ce modèle, l'Allemagne et la Suisse notamment.

Ce modèle a peut-être vieilli, et s'est certainement reposé sur des bases ayant peu évolué. Par conséquent, des problématiques de renouvellement des infrastructures se posent. Toutefois, depuis plusieurs années, quelques efforts de réadaptation ont été mis en place sur de nouveaux objectifs.

Julien BEIDELER

Sophie AUCONIE, nos voisins européens sont-ils confrontés aux mêmes interrogations que nous ?

Sophie AUCONIE

La gestion de l'eau par bassin est un modèle dans le monde entier. Les principes de la loi de 1965 ont été mis en œuvre dans de nombreux pays membres de l'Union européenne.

Toutefois, les gestions de l'eau diffèrent entre le Nord, le Sud, l'Est, et l'Ouest de l'Europe. Les niveaux de maillage territorial des infrastructures de ressource en eau et d'assainissement ne sont pas les mêmes. Les problématiques rencontrées ne sont donc pas semblables.

La France se trouve dans une phase de réflexion autour de la rénovation de ses infrastructures, alors que les pays de l'Est ou du Sud de l'Europe agissent pour la mise en œuvre d'un maillage territorial. Les problématiques diffèrent, mais les objectifs sont semblables.

Julien BEIDELER

Vous revenez du Sommet africain de l'eau qui s'est déroulé au Burkina Faso. Nos problématiques doivent sembler incompréhensibles face aux situations rencontrées sur ce continent.

Sophie AUCONIE

Effectivement, la distribution de l'eau est confrontée à des difficultés majeures sur ce continent. Les pôles urbains connaissent une croissance démographique exponentielle difficile à gérer, et la ruralité est très éloignée des barrages et sources d'eau. Dans certains Etats africains, les situations de stress hydrique sont dramatiques.

Pourtant, l'Afrique possède une ressource en eau avec 17 fleuves et 80 lacs. Toutefois, la distribution est peu équitable entre les régions. En outre, la gestion de l'eau nécessite d'être intégralement revue.

Le programme Solidarité eau est essentiel pour soutenir l'activité de distribution de l'eau et la mise en place de structures d'assainissement. Les Etats africains observent le modèle français. La plupart d'entre eux adoptent l'organisation en bassin.

Julien BEIDELER

Parmi les pays dont les infrastructures sont déjà déployées, certains ont-ils avancé des solutions intéressantes pour la politique de renouvellement des réseaux ?

Sophie AUCONIE

Certains Etats membres de l'Union européenne ont opéré une meilleure gestion de leurs finances publiques. Nous nous trouvons dans une UE contraignante, mais également accompagnatrice. Le règlement s'impose à l'Etat dès lors qu'il est adopté au sein du Parlement européen. En revanche, les directives sont transposées au niveau national par le Ministère ou le Parlement du pays.

Très souvent, la France va au-delà des directives européennes. Nous devrions apprendre qu'être plus vertueux que la vertu a un coût, et nous conformer strictement aux demandes de l'Europe.

J'ai proposé un amendement à la politique de cohésion afin que l'Europe propose un accompagnement financier, et pas seulement des sanctions. Grâce au soutien de Canalisateurs de France, j'ai pu porter un plaidoyer devant mes collègues députés en faveur de la rénovation de nos réseaux. Ainsi, un amendement permet à la politique régionale d'accompagner en cofinancement les travaux de réhabilitation et de rénovation d'infrastructures d'eau et d'assainissement.

A présent, il est de votre responsabilité de solliciter vos Régions afin qu'elles choisissent cet axe d'éligibilité dans sa PO (Programmation Opérationnelle).

Julien BEIDELER

Jean LAUNAY, comment les régions peuvent-elles être motivées ?

Jean LAUNAY

Il est probable qu'elles ignorent l'existence de ce dispositif. La pédagogie par la répétition doit être utilisée. Ces nouvelles enveloppes, aussi bien sur la PAC que sur les fonds territoriaux, devront être réparties par les régions.

Julien BEIDELER

Dans le modèle français de l'eau, quels aspects doivent être maintenus, et quels sont ceux qui nécessitent d'être améliorés ?

Jean LAUNAY

Tout d'abord, l'Etat doit arrêter de se méfier de lui-même. La gestion déconcentrée de l'eau est décentralisée avec les bassins versants. Les agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat.

Les tentatives de recentralisation et de nouvelle budgétisation mettraient en péril le système. Le plan d'économie de 50 milliards d'euros affecte plusieurs ministères, dont celui de l'Ecologie. Je suis plutôt favorable à l'élargissement des compétences des agences, notamment la gestion territoriale et les politiques du grand cycle de l'eau. La gestion intégrée impliquera la disparition de la différenciation entre petit et grand cycle de l'eau. Elle nous amènera également à nous pencher sur la biodiversité.

Lors de la conférence environnementale, Michel ROCARD a rappelé que les redevances étaient constitutionnelles. Le modèle peut et doit être amélioré en termes de gouvernance. Toutefois, l'ensemble de la politique de l'eau vaut par cet équilibre existant.

Julien BEIDELER

La gouvernance participative des comités de bassin n'est-elle pas un peu pesante ?

Jean LAUNAY

Effectivement, cette gouvernance peut sembler laisser peu de place à la souplesse dans les décisions. Néanmoins, elle respecte le principe de démocratie participative. Après les débats, les bassins ont la capacité de prendre des décisions.

Julien BEIDELER

Marc-Yvan LAROYE, quel regard portez-vous sur les pistes d'amélioration possibles du modèle français de l'eau ? Vous êtes sensibles à la notion de gestion intégrée.

Marc-Yvan LAROYE

La gestion intégrée et la fusion des petit et grand cycles de l'eau sont progressivement en marche.

Nous sommes confrontés à la complexité de la représentativité totale au sein des comités de bassin. Des voies d'amélioration sont certainement possibles.

Le modèle de découpage en bassin hydrographique ne doit surtout pas être remis en cause. Il devra travailler en concertation avec les régions pour réussir à lier et harmoniser les objectifs fonctionnels. Parmi les voies d'amélioration, le retour à un équilibre de participation entre les usagers dans les modes de financement doit être entrepris. Le principe du pollueur payeur peut être amélioré.

De nouvelles voies d'améliorations sont fortement discutées, notamment par la valorisation économique de l'éco système. La notion de service rendu de façon économique doit être considérée dans les participations de financement. Ces éléments commencent à être pris en compte.

Julien BEIDELER

Sophie AUCONIE, quelles pistes d'amélioration préconisez-vous pour le modèle français de l'eau ?

Sophie AUCONIE

L'Europe travaille sur des solutions d'optimisation de la gestion de l'eau pour en rationaliser le coût. Les nouvelles technologies appuieront cette démarche.

Julien BEIDELER

Je propose à la salle de nous faire part de ses remarques ou interrogations.

Pierre VICTORIA, Cercle Français de l'Eau

Trois éléments ne doivent pas être oubliés. Tout d'abord, Ivan CHERET, le père de la loi de 1964, se trouvait au Commissariat au plan lorsque cette mission lui a été confiée. L'objectif se situait donc sur une stratégie de long terme.

Ensuite, les agences de bassin ne se trouvaient pas dans le projet de loi présenté par le gouvernement, car le Ministère de l'Economie et des Finances de l'époque s'y était déjà opposé. Les agences de l'eau ont été intégrées par un amendement sénatorial. D'ailleurs, il ne s'agissait pas d'agences de l'eau, mais d'agences financières de bassin. La problématique financière était à l'origine de l'organisation.

Enfin, la directive-cadre a apporté deux éléments fondamentaux au système français : la connaissance de l'état des milieux français et la réintégration de la notion de coût économique.

Les fonds des agences de l'eau doivent servir aux politiques publiques définies. Il ne faut donc pas de prélèvement de l'Etat. En outre, les charges sur la facture d'eau ne doivent porter que sur les services d'eau et d'assainissement.

Julien BEIDELER

La loi Grenelle II imposait un inventaire. Malgré cette obligation, la mesure ne semble pas avoir été appliquée.

Sophie AUCONIE

Je n'ai pas le sentiment que l'inventaire ait réellement avancé, certainement en raison d'un manque de moyen.

Jean LAUNAY

Dans le cadre de l'office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, un rapport avait été publié en 2002. Beaucoup d'éléments qui s'y trouvent restent d'actualité, notamment la question du renouvellement.

Projection du Micro-trottoir 2001-2014 : évolution des préoccupations des Français sur l'eau.

Julien BEIDELER

Jean LAUNAY, quelles sont vos réactions suite aux préoccupations exprimées dans ce micro-trottoir ?

Jean LAUNAY

Je regrette le débat sur le financement de l'eau par le consommateur. Si l'eau n'est pas directement payée par le consommateur, elle le sera au niveau global par le contribuable.

Le besoin d'inventaire et la nécessité de renouvellement doivent être confirmés. J'ai été maire d'une petite commune en régie directe. Une remise à niveau du réseau d'eau était systématiquement réalisée avant les travaux de voirie. Malgré ces renouvellements réguliers, son rendement est resté fragile.

Quel que soit le mode de gestion, l'investissement est absolument nécessaire.

Table-ronde 2 : les pistes d'avenir pour le modèle de l'eau ?**Julien BEIDELER**

Nous accueillons Corinne CASANOVA, Vice-présidente de l'AdCF, chargée de l'urbanisme et de la biodiversité et Vice-présidente de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget, Michel DESMARS, Directeur de l'eau et de l'assainissement à la FNCCR, Thomas LAURENCEAU, Rédacteur en chef de *60 millions de consommateurs*, et Jean-Baptiste BUTLEN, adjoint à la sous-direction de l'action territoriale et de la législation au sein du MEDDE.

Corinne CASANOVA, le transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération du Lac du Bourget semble avoir été, et reste, un chantier important.

Corinne CASANOVA

La communauté d'agglomération du Lac du Bourget représente 18 communes, dont Aix-les-Bains peuplée de 28.000 habitants sur un total de 58.000. Notre ressource en eau provient du lac, de la nappe, et des sources gravitaires. Nous disposons d'une multiplicité d'intervenants et de modes de gestion.

Notre communauté possède la compétence d'urbanisme. Pour certaines communes, le développement d'urbanisation est lié à leur capacité à apporter de l'eau aux usagers et à l'assainir.

Par conséquent, nous avons porté le débat autour du transfert de l'eau potable. Les maires ayant des difficultés à urbaniser étaient très moteurs. Cependant, l'agglomération a lancé une levée de boucliers. Les débats ont rapidement tourné autour du prix de l'eau.

Nous avons tenté de rassurer l'agglomération en rappelant que, compte tenu du poids d'Aix-les-Bains en population, notre prix serait le prix médian. Nous estimions que la solidarité était l'expression même la raison d'existence de l'intercommunalité. Pourtant, à chaque débat, nous nous sommes retrouvés avec un défaut de majorité.

La question du transfert de la compétence de l'eau à la communauté a porté pendant la campagne électorale. Avec les nouveaux élus, nous avons réussi à obtenir la mise à l'agenda de cette problématique.

Le Syndicat Intercommunal de Gestion du Lac du Bourget nous a fait prendre conscience que notre façon de consommer l'eau devait être revue. Notre système repose essentiellement sur les ressources gravitaires. Or, ces débits doivent être rendus aux milieux naturels. Nous devons donc réfléchir à une solidarité différente entre les communes de l'amont et de l'aval. Nous avons alors envisagé une collaboration avec Chambéry, même si son mode de gestion était différent. La question se pose actuellement sur la solidarité et la sécurisation dans le bassin

Julien BEIDELER

Votre recherche portait-elle également sur la synergie d'économie de fonctionnement ?

Corinne CASANOVA

Oui, l'objectif porte également sur ce point. Nos investissements doivent être rationalisés. Aix-les-Bains a mis en place une surtaxe de 0,49 euro par mètre cube pour financer les travaux destinés à améliorer les rendements. Ainsi, entre 2005 et 2014, nous avons pu rénover 10% de notre réseau.

Julien BEIDELER

Michel DESMARS, quelle est votre vision sur la prise en compte des problématiques de l'eau par les élus ?

Michel DESMARS

Les services d'eau et d'assainissement sont très hétérogènes au niveau national. Dans certains départements, ces services sont structurés et organisés en grands ensembles. En revanche, dans la majorité des départements, les services sont extrêmement dispersés.

75% d'entre eux sont des services communaux isolés. Le chiffre monte à 90% pour l'assainissement. Beaucoup de ces services communaux peuvent être qualifiés de « *low cost* ». Leur coût peut sembler avantageux aux usagers et aux élus.

L'objectif actuel, clairement affiché dans des projets de loi de réforme territoriale, est de fortement réduire le nombre de ces services. Nous sommes en accord avec cette volonté. Toutefois, nous émettons un point de vigilance. Nous considérons qu'il n'existe pas de service d'eau et d'assainissement idéal. Le meilleur choix possible ne peut qu'être décidé en concertation au niveau local.

Julien BEIDELER

Jean-Baptiste BUTLEN, quel regard portez-vous sur cette problématique des 35.000 intervenants dans l'eau et l'assainissement ?

Jean-Baptiste BUTLEN

Effectivement, les gouvernements successifs ont considéré que le chiffre de 35.000 services d'eau et d'assainissement était trop important, et qu'il convenait de se pencher sur la rationalisation de l'intercommunalité dans le domaine de l'eau.

Toutefois, le Ministère rappelle qu'il est nécessaire de conserver les structures qui fonctionnent. La réduction des services ne doit pas conduire à la disparition de syndicats techniques structurant notre territoire et essentiels tant pour le service public que pour l'atteinte des objectifs européens et nationaux.

Ensuite, il convient également de préserver les logiques territoriales, de bassin versant, et historiques. Enfin, il est nécessaire de ne pas exclure l'indispensable solidarité territoriale.

Le Ministre de l'Intérieur doit bientôt présenter le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale au Conseil des Ministres. Pour le moment, l'article 14 prévoit simplement un objectif de réduction du nombre de syndicats lorsqu'il existe une superposition.

Julien BEIDELER

Travaillez-vous sur une méthodologie d'organisation relativement homogène pour l'ensemble du territoire ?

Jean-Baptiste BUTLEN

Les arbitrages interministériels ne sont pas encore rendus. Plusieurs hypothèses sont envisagées. La première prévoit de fixer un objectif de réduction du nombre de syndicats, puis de laisser ensuite les Préfets s'organiser avec les autorités compétentes.

Une autre piste propose d'attribuer une compétence assainissement obligatoire à tous les EPCI. La dernière solution envisage de s'appuyer sur des logiques de gouvernance ou de planification sectorielle du domaine l'eau.

Julien BEIDELER

Michel DESMARS, existe-t-il un intérêt à séparer l'eau de l'assainissement ?

Michel DESMARS

Les situations doivent être étudiées localement, au cas par cas. De grands syndicats gèrent l'assainissement efficacement. Des structures prennent en charge à la fois l'eau et l'assainissement sans difficulté. Il n'existe donc aucune raison de modifier ces situations. Il semble inutile de démembrer ce qui fonctionne. Il convient d'éviter d'instituer des solutions trop systématiques et figées.

Julien BEIDELER

Ces problématiques semblent loin du consommateur. Pour autant, la troisième enquête de *60 millions de consommateurs* sur l'eau a souligné quelques initiatives intéressantes.

Thomas LAURENCEAU

Effectivement, de nombreuses solutions peuvent être avancées au cas par cas. Jusqu'à présent, l'investissement était payé par l'augmentation de la production. Dorénavant, il conviendra de financer la performance dans une logique de décroissance.

Les usagers ne sont pas assez impliqués dans les problématiques liées à l'eau, à l'inverse de la santé, l'alimentation ou l'électricité. Les usagers ne savent pas ce qu'ils dépensent. A leurs yeux, ce service public est tellement essentiel et fondamental qu'il ne devrait pas être payant. Le débat sur l'eau ne doit pas être réservé aux spécialistes. Le public doit s'en emparer. L'eau aurait dû être un sujet au centre des élections municipales. Elle constitue un formidable outil de politique locale.

Dans nos études, seuls 9% des factures étaient conformes à l'arrêté. Dans ce contexte, comment l'utilisateur peut-il s'y retrouver ?

Jean-Baptiste BUTLEN

Le Ministère de l'Ecologie estime que l'utilisateur doit rester au centre du service public. Le consommateur est déjà associé à la gouvernance de l'eau. Plusieurs mesures récentes du gouvernement visent à renforcer cette place de l'utilisateur, notamment grâce à l'observatoire de l'eau et de l'assainissement, au rapport sur la qualité de l'eau, à une meilleure structuration d'information sur l'eau, ou encore à une redéfinition d'un modèle de facture plus lisible.

Bien que le prix de l'eau soit assez faible en France, la population s'inquiète d'une possible augmentation. Une tarification sociale à destination de certains foyers démunis est en cours d'expérimentation.

Un meilleur équilibre de la fiscalité de l'eau est recherché. La tarification au volume tend à être réinterrogée au regard des baisses de consommation.

Julien BEIDELER

Corinne CASANOVA, comment a été accueilli votre projet de surtaxe lorsque vous l'avez présenté ?

Corinne CASANOVA

La démonstration de la dégradation de l'état de nos réseaux à l'aide de quelques preuves concrètes a été très efficace. Beaucoup d'utilisateurs ont encore le sentiment que l'ouverture du robinet est naturelle, et que l'eau usée redevient propre sans l'intervention de l'homme.

Nous avons donc lancé l'opération « *la salle de bain* » visant à faire comprendre le cycle de l'eau aux enfants et aux adultes.

La mise en place de la surtaxe a suscité de nombreux débats avec notre opposition politique. Il nous semblait plus responsable de faire payer l'eau pour l'eau. Comme l'a expliqué M. LAUNAY, la démocratie est participative. Toutefois, la politique consiste à faire des choix.

Julien BEIDELER

Michel DESMARS, les élus semblent-ils ignorer ces problématiques, notamment par crainte de devoir assumer une surtaxe ?

Michel DESMARS

Les situations sont très différentes selon les collectivités. Beaucoup d'élus s'inquiètent de constater un amoindrissement des outils de solidarité et des moyens des agences de l'eau. De nombreux départements se sont désengagés de la problématique de l'eau.

Dans les zones rurales en particulier, les élus se posent des questions sur l'avenir des réseaux. Le maintien d'une capacité satisfaisante des installations d'eau potable et d'assainissement nécessitera probablement une forte augmentation des tarifs. Or, cette hausse devra être limitée. Pour 2 à 3 millions de foyers français, le prix de l'eau potable dépasse le fameux seuil des 3%.

Julien BEIDELER

Le budget annuel de l'eau est en moyenne de 185 euros par personne, contre 285 euros de budget annuel de la téléphonie. Thomas LAURENCEAU, la précarité hydraulique existe-t-elle réellement ?

Thomas LAURENCEAU

Oui, la précarité hydraulique existe, mais elle est moins visible que d'autres carences. Généralement, la facture d'eau est noyée dans un surendettement global. Deux niveaux de solidarité doivent être travaillés. Le premier concerne l'aide à l'utilisateur, notamment grâce à la tarification sociale. Ensuite, la solidarité doit également jouer entre les territoires. Les petits services « *low cost* », précédemment évoqués, résultent d'un manque de moyens.

Julien BEIDELER

La décroissance et la révision de la tarification en volume ont été abordées. Pouvez-vous nous expliquer ces phénomènes ?

Thomas LAURENCEAU

La population est sensibilisée aux problématiques environnementales. Elle a également la volonté de diminuer ses factures d'eau en limitant sa consommation. Or, une facture d'eau ne peut être intégralement contrôlée tant elle dépend d'autres coûts tels que l'assainissement. Ce phénomène est mal compris. La facture d'eau est illisible. Les citoyens doivent comprendre qu'ils ne payent pas l'eau, mais le service de l'eau. Celui-ci représente un coût conséquent, et ne peut être gratuit.

Julien BEIDELER

Michel DESMARS, le rôle des agences de l'eau semble tendu. Êtes-vous inquiet ?

Michel DESMARS

Il semble normal qu'après 50 ans d'existence les agences de l'eau et leurs missions évoluent. La directive cadre sur l'eau a fixé de nouveaux objectifs. Il paraît également compréhensible qu'une solidarité s'installe entre le petit et le grand cycle de l'eau.

Cependant, le montant des factures d'eau ne peut augmenter indéfiniment. Les moyens des agences étant redéployés vers le grand cycle de l'eau, les budgets du petit cycle diminuent. La baisse de la consommation d'eau provoque également un tassement des budgets. Les autres sources de financement traditionnel, notamment des départements, n'interviennent plus.

A l'avenir, une intervention des régions reste possible. Une loi sera prochainement discutée au Parlement. Les élus regrettent surtout un manque de visibilité sur ces questions. Toutes les cartes semblent rebattues par la diminution des budgets et par la réforme territoriale.

Julien BEIDELER

Corinne CASANOVA, quel regard portez-vous sur le financement du grand cycle par le petit ?

Corinne CASANOVA

Ce phénomène suit le sens de l'histoire. L'unification du petit et grand cycle de l'eau semble logique. Je comprends que certains maires restaient attachés à un service de l'eau municipalisé. Toutefois, le désengagement des départements les aide à accepter la nécessité de se tourner vers une autre échelle de l'intercommunalité. Nous devons nous ouvrir aux problématiques adjacentes, celles de la protection des éco systèmes, de la gestion des inondations, ou de la protection des captages.

Julien BEIDELER

L'effort de renouvellement du réseau peut-il être augmenté ?

Corinne CASANOVA

Cet effort dépendra également des choix de financement, de solidarité, et de projet de territoire.

Julien BEIDELER

Jean-Baptiste BUTLEN, quel est votre sentiment sur cette question ? Ensuite, qu'en est-il de la ponction de 210 millions d'euros sur les agences ?

Jean-Baptiste BUTLEN

Le rendement des réseaux est trop faible, en raison d'un taux de fuite anormal. Le taux de renouvellement des réseaux de 0,61% est également insuffisant. Cette situation interroge notre gestion du patrimoine.

Pour autant, faut-il pallier cette insuffisance de renouvellement des réseaux par une réorientation du financement des agences de l'eau ? J'estime qu'il s'agit d'une « *fausse bonne idée* ». Le renouvellement des réseaux est une opération devant être provisionnée sur le budget des autorités organisatrices. Les agences ne contribuent qu'à hauteur de 10% des flux financiers globaux.

Le problème est que les autorités organisatrices ne provisionnent pas pour le renouvellement des équipements vieillissants ou de mauvaise qualité. Pour y répondre, un rééquilibrage des budgets via le prix de l'eau est nécessaire. L'accès aux prêts par les collectivités est également problématique. Les 20 milliards d'euros de la Caisse de dépôt et consignation constituent l'une des solutions proposées par le gouvernement.

En 2014, la position du gouvernement avait été de ponctionner le fonds de roulement des agences de 10%, soit 210 millions d'euros. Le projet de loi de finance de 2015 présente une situation différente. Des arbitrages doivent être rendus sur la contribution de tous les opérateurs de l'Etat au redressement des finances publiques. D'autre part, les agences de l'eau pourraient être mises à contribution pour le financement de politiques connexes dans une logique de gestion intégrée environnementale, en contrepartie d'une non-ponction de l'Etat.

Julien BEIDELER

Thomas LAURENCEAU, vous appelez à la tenue d'assises nationales de l'eau.

Thomas LAURENCEAU

En effet, en 2013, nous avons lancé un manifeste pour l'eau potable appelant à la tenue d'assises nationales de l'eau. Celles-ci devraient se dérouler au début de l'année 2015. Vendée eau a démontré que le renouvellement des réseaux n'impactait pas forcément le prix de l'eau.

Questions-réponses avec la salle

Alain GRIZAUD

Selon M. BUTLEN, l'antériorité de l'amortissement doit compenser les dépenses. Or, les bases de l'amortissement ne correspondent pas à celles de l'investissement.

Mme CASANOVA, vous avez d'ailleurs été obligée de voter une surtaxe pour faire face aux investissements. Celle-ci aurait dû, normalement, être intégrée au titre de l'amortissement.

Corinne CASANOVA

Dans notre communauté, certains élus n'ont volontairement pas investi. Le choix a été pris de rattraper le retard. La surtaxe a permis la rénovation de 10% du réseau.

Michel DESMARS

En effet, le renouvellement des installations doit être financé par l'amortissement. Toutefois, certaines collectivités n'amortissent pas leurs installations. Néanmoins, la majorité des collectivités les amortissent.

L'amortissement ne s'évalue pas par rapport à la valeur actuelle du renouvellement des installations, mais par rapport à leur coût historique. Or, si celles-ci sont très anciennes, elles ne représentent que peu de valeur. L'ajout d'une provision à l'amortissement impliquerait une forte augmentation du prix de l'eau, ce que les élus n'acceptent pas.

Alain GRIZAUD

Thomas LAURENCEAU, vous avez affirmé que les usagers n'étaient pas assez impliqués dans l'ensemble des démarches autour de l'eau.

Thomas LAURENCEAU

La prise de conscience des problématiques par les citoyens est difficile. L'information est essentielle, tout comme l'implication locale. La sensibilité montante en matière de santé et d'environnement appuie cette démarche. Les associations de consommateurs doivent se réapproprier le secteur de l'eau afin que la population s'intéresse à cette thématique.

De la salle

Des assises seront les bienvenues. Cependant, elles n'empêcheront pas la publication d'un nouveau marronnier dans la presse dénonçant le « *scandale* » du prix de l'eau.

Nous continuons à évoquer le prix de l'eau en ne mentionnant que l'eau potable, alors que la part de l'assainissement dans nos factures a dépassé celles de l'eau potable. Nous payons deux services, et celui de la collecte et de la dépollution des eaux usées coûte plus cher au consommateur que celui de la distribution d'eau potable. La notion d'assainissement est très mal connue par le grand public.

Par ailleurs, nous avons tort de penser que la population n'est pas prête à payer le juste prix de l'eau. Les élus surestiment la rigidité des Français sur ce point.

Thomas LAURENCEAU

L'opération transparence que nous avons lancée ne plaide pas pour une diminution du prix de l'eau. L'acceptabilité du prix de l'eau passe par la transparence.

Jean-Baptiste BUTLEN

Il est important d'objectiver les débats vis-à-vis des usagers. La nécessité d'une meilleure information implique en effet de la transparence et de la clarification des factures. Les données sur le prix de l'eau et la qualité du service doivent être mises à disposition.

Michel DESMARS

Certaines collectivités ont conduit une politique de remise à niveau des installations, ce qui a placé le prix de l'eau dans ces communes légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Elles ont subi des attaques de la part d'associations ou de leur opposition politique. Les élus hésitent donc avant d'entreprendre des investissements qui impliqueront une augmentation de la facture d'eau.

La pédagogie est nécessaire afin d'expliquer que l'assainissement coûte plus cher que l'eau potable. Les associations de consommateurs doivent soutenir les collectivités dans ce sens.

De la salle

Au sein d'habitations collectives, le consommateur ne reçoit pas la facture d'eau.

Jean-Baptiste BUTLEN

Effectivement, ce point a été mis en évidence lors de la conférence environnementale. L'accès à l'information de la facture d'eau est en cours de réflexion. L'idée est d'assurer une bonne mise à disposition d'informations par les bailleurs. En revanche, l'individualisation des logements semble être exclue.

Conclusions des table-rondes

Alain GRIZAUD

Merci pour la qualité de ces débats. De nombreuses interrogations ont été soulevées. Notre modèle français est pertinent et mérite de perdurer. Quelques améliorations peuvent être apportées, notamment par rapport à l'évolution de la société. Le renouvellement et le maintien à niveau des infrastructures sont extrêmement importants.

Dans le regroupement et la réforme territoriale, le modèle français de l'eau ne doit pas créer de fracture. La solidarité entre l'urbain et le rural doit perdurer.

Si nous souhaitons avancer, le pouvoir politique doit agir. L'expérience de Mme CASANOVA l'a démontré.

En conclusion, notre modèle continuera à être une référence. Nous devons être auprès de nos élus, sur nos territoires, pour les accompagner dans la démarche courageuse d'investissement, en particulier lors de cette période difficile.

Discours de Bruno Cavagné – Président de la FNTF

Mesdames Messieurs les élus, Mesdames Messieurs, chers amis entrepreneurs, je suis ravi d'être à vos côtés.

Vous avez choisi d'aborder le thème du modèle français de l'eau, de son exemplarité et de sa viabilité. Cette question est cruciale puisqu'elle touche à la vie quotidienne de nos concitoyens.

Chacun s'accorde à reconnaître que notre modèle a permis d'équiper le territoire pendant des décennies, de le doter d'infrastructures et de réseaux de qualité afin de garantir à l'ensemble des Français l'accès aux biens et aux services de première nécessité.

Chacun s'accorde également à reconnaître que ce modèle a fait de nos réseaux et infrastructures un atout capital pour la France, essentiel pour la qualité de vie de sa population, pour la compétitivité de son économie, et pour l'équilibre de son territoire.

Pourtant, ce modèle est menacé, avec un vrai risque de déclassement pour notre pays. Les raisons sont multiples. Les moyens financiers mobilisés ne sont pas à la hauteur des besoins en renouvellement et entretien des réseaux et infrastructures. Notre pays souffre d'un sous-

investissement chronique, en raison d'une politique budgétaire restrictive s'appliquant sans discernement.

J'approuve l'objectif de réduction des dépenses publiques, mais condamne la méthode du sacrifice de l'investissement public.

Lors des débats, vous avez largement évoqué les agences de l'eau ponctionnées à hauteur de 210 millions d'euros. Bien que certains soient optimistes, il est quasiment certain que cette ponction sera reconduite dans le prochain budget.

Dans ces conditions, combien de temps nos agences de l'eau pourront-elles tenir ? Elles, dont l'élimination est souhaitée, voire programmée, par certains hauts fonctionnaires du Ministère de l'Economie et des Finances.

Nos collectivités locales ont également été victimes de coupes sombres dans les dotations reçues de l'Etat, sans qu'aucun mécanisme ne soit prévu pour que l'investissement local ne fasse pas les frais de cette mesure. Dans ces conditions, comment éviter la dégradation de nos réseaux et de nos infrastructures ?

Un autre motif d'inquiétude pour notre modèle est la multiplication et l'improvisation des annonces successives des réformes territoriales. Je ne conteste pas la réduction du nombre des structures pour éviter les doublons et les superpositions. Cependant, une fois de plus, je remets en cause la méthode.

La carte territoriale et la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivité sont sans cesse rebattues sans concertation avec les élus locaux. Les allers retours successifs sur la clause de compétence générale suivent la même logique. Nos élus locaux ne voient plus de raison d'investir et adoptent alors une position attentiste.

Enfin, la perte du savoir-faire technique est regrettable. La connaissance de notre patrimoine s'est délitée à tel point que plus personne ne voit la nécessité de programmer les investissements de modernisation et de renouvellement de nos réseaux.

Toutes ces menaces ne signifient pas que notre modèle est condamné. Le sursaut est possible et surtout souhaitable. A cela, plusieurs conditions sont essentielles. Tout d'abord, nous devons procéder à un état des lieux complet et transparent de notre patrimoine. J'ai d'ailleurs demandé aux fédérations régionales qu'elles dupliquent ce qui a été mis en place en Midi-Pyrénées.

Nous devons également cesser de considérer l'investissement comme une éternelle variable d'ajustement. Nous devons nous engager sur une véritable politique de réforme structurelle et de réduction des dépenses courantes de l'Etat et des collectivités locales. Il conviendra de préserver à tout prix les recettes affectées à l'investissement. Nos élus locaux doivent être sécurisés par la clarification de leurs compétences respectives et par la garantie des marges nécessaires à l'investissement.

Enfin, nous devons faire preuve de volonté politique et de constance dans nos choix afin de redonner de la visibilité à tous les acteurs économiques, et de permettre à notre pays de renouer avec la confiance.

La conférence est clôturée à 17 heures 17.